

et prévoient une énorme augmentation de trafic à provenance de l'Ouest par l'intermédiaire de ce port.

M. ARMSTRONG: Et de Port-Arthur également?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui.

M. BLAIN: Sur quoi le ministre se fonde-t-il pour l'affirmer?

L'hon. M. PUGSLEY: Je l'ai entendu dernièrement de la bouche d'un des citoyens les plus dignes de confiance de Port-Arthur que j'ai rencontré à Ottawa et aussi de la bouche d'un autre que j'ai rencontré à Toronto.

M. TAYLOR (Leeds): Ce n'est pas ce que déclare la chambre de commerce.

L'hon. M. PUGSLEY: On ne peut pas toujours faire de fond sur les déclarations d'une chambre de commerce.

M. BLAIN: Ces particuliers étaient-ils engagés dans des opérations de dragage?

L'hon. M. PUGSLEY: Aucunement; ils ne parlaient qu'au point de vue de l'intérêt des deux villes.

M. DANIEL: Cette somme était-elle due à l'entrepreneur?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui.

M. DANIEL: Pourquoi ne l'avez-vous pas demandée à la dernière session?

L'hon. M. PUGSLEY: Nous pensions que le crédit obtenu à la session dernière suffirait à solder le prix des travaux qui dans le cours ordinaire des choses s'exécuteraient avant la fin de l'exercice; mais les entrepreneurs se sont procuré un fort dragueur additionnel, et les travaux ont progressé plus rapidement que nous n'avions prévu. Si je ne me trompe, c'est sept dragueurs qu'ils ont eus en activité la saison dernière.

M. DANIEL: Combien reçoivent-ils par verge cube?

L'hon. M. PUGSLEY: Je crois que c'est 11 cents par verge cube, mais je m'en assurerai avant que nous abordions l'examen du budget principal.

M. CROCKET: Jusqu'à quelle profondeur drague-t-on?

L'hon. M. PUGSLEY: Jusqu'à la profondeur de 25 pieds.

M. ARMSTRONG: Qui sont les entrepreneurs?

L'hon. M. PUGSLEY: La compagnie de dragage des Grands lacs.

M. ARMSTRONG: Au cours de la session dernière, j'ai signalé à l'attention du ministre une rumeur suivant laquelle les allèges pour le transport des déblais auraient été inscrites comme pleines alors

qu'elles n'étaient que partiellement chargées. Le ministre s'en est-il enquis?

L'hon. M. PUGSLEY: De ce qu'une barge s'éloigne lorsqu'elle n'est qu'en partie remplie, il ne s'ensuit pas qu'on l'inscrive au rapport comme pleine. Les instructions données aux ingénieurs locaux et qui sont répétées aux inspecteurs, c'est qu'ils doivent voir à évaluer aussi exactement que possible la quantité des déblais contenus dans les barges. L'honorable député constatera par le rapport que certaines de ces barges sont inscrites comme ayant transporté moins que leur capacité. Nous avons placé les travaux de dragage plus particulièrement sous la surveillance de M. Dufresne, aide-ingénieur en chef, qui est depuis de longues années à l'emploi du département et en qui nous reposons la plus grande confiance.

M. ARMSTRONG: On a affirmé que nombre de ces barges s'en allaient avec quelques verges cubes de déblais seulement, et que les hommes chargés de contrôler les quantités, ne recevant que fort peu de paie, pouvaient être influencés. Maintenant si je comprends bien le ministre, il ne s'est renseigné d'aucune manière?

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable député ne devait-il pas me fournir certains détails?

M. ARMSTRONG: Non.

L'hon. M. PUGSLEY: Dans ce cas il me serait impossible de me renseigner quant au passé; quant à l'avenir j'ai pris mes précautions. Je ne pense pas que l'honorable député ait établi que des barges qui n'avaient été que partiellement chargées ont été portées au compte comme pleines.

M. CROCKET: Le ministre aurait pu interroger ses inspecteurs?

L'hon. M. PUGSLEY: Si les inspecteurs sont coupables il n'est pas probable qu'ils en fassent l'aveu. Nous avons pris toutes les précautions possibles pour nous protéger dans le cas où nous payons tant par allège. Nous obligeons les inspecteurs à se tenir constamment à l'ouvrage, et à déclarer solennellement qu'ils s'y sont tenus. Nous exigeons des inspecteurs qu'ils leur donnent des indications complètes quant à l'évaluation des quantités, et l'ingénieur local est de son côté presque constamment sur les lieux.

M. ARMSTRONG: Quels appointements payez-vous aux inspecteurs?

L'hon. M. PUGSLEY: A Port-Arthur et à Fort-William, nous leur payons quatre dollars par jour. C'est beaucoup plus que nous ne payons dans l'est du pays. A l'ouest des Grands lacs, nous sommes contraints de payer des salaires plus élevés.